



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 8 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le huit du mois de juin à 19h30, le conseil Municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri BONIAU, Maire.

Conformément à l'article L. 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Début de la séance : 19h30.

M. le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

### **Etaient présents :**

### **Etaient présents :**

Henri BONIAU - Bernard ROULON - Liliane POMMIER - Claude TAIEB - Mathilde RAVAUX - Bruno COMBROUZE - Colette ROLLAND - Patrick RAFFIN - Maurice GAUDINET - Michelle TERRAZ - Véronique PETIT-SOARES - Didier DELHOMME - Hélène BOITTIN - Claire MATRAT - Elisabeth LEMONON - Claude GRILLET - Frédérique MARBACH - Alain GAILLARD - Paul GALLAND - Edith JANIN-PERRAUDIN

### **Excusé (e)s ayant donné pouvoir :** Sylvie CHEVRIER

Sylvie VOILLON	à Bruno COMBROUZE
Jean-François LAURENT	à Claude TAIEB
Agnès LAURIOT	à Michelle TERRAZ
Sylvie CHEVRIER	à Liliane POMMIER
Jean Philippe GUILLOUX	à Hélène BOITTIN
Jean Luc DELPEUCH	à Elisabeth LEMONON

### **Absent (e)s**

Jean-Yves RENON

La condition du quorum, posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, est satisfaite.

### **Secrétaire de séance :**

Véronique PETIT-SOARES

### **POINTS D'INFORMATION GÉNÉRALE**

Henri BONIAU, Maire, en préambule informe :

- Une bonne nouvelle avec la réouverture du magasin ATAC le vendredi 10 juin.
- Retour sur la fin des travaux de l'ancienne Ecole Abbatiale où se tiendra le prochain conseil municipal du 6 juillet. Pour ce qui est de la partie du fonds Constable il reste encore 450 cartons à remonter au 1<sup>er</sup> étage.
- Participation du Maire au Congrès des Maires. Le Président Hollande a donné de maigres suites à la résolution finale : diminution de moitié de la baisse des dotations 2017, petit coup de pouce sur la DETR, le fonds de soutien d'investissement ainsi que la confirmation du calendrier concernant l'élargissement des périmètres communautaires au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- La lettre de mission de la conservatrice du CMN se précise.

- Accord de principe sur la vente d'un terrain appartenant à GRDF, l'acquisition pourra être envisagée en 2017.
- Mauvaise nouvelle venant de l'ENSAM qui a brutalement annoncé que la classe Bachelor qui devait démarrer en 2016 ne sera pas créée. C'est une décision dommageable pour toutes les personnes qui se sont largement impliquées dans ce dossier Préfecture, OPAC, Léon Grosse et ville. Ce projet pourrait être reporté en 2017
- GIP Equivallée, le dossier devait être proposé au vote du conseil de ce soir, la convention constitutive est finalisée, il reste à conclure le protocole technique et financier pour lequel l'IFCE a accepté de modifier sa participation quant à la mise à disposition des personnels, la gouvernance. les perspectives financières sont à l'équilibre sur les 5 années à venir. Ce dossier est reporté au conseil municipal du 6 juillet et passera en commission permanente au Conseil Départemental le 8 juillet. Les documents signés seront soumis au contrôle de l'Etat et le GIP pourra être opérationnel fin septembre début octobre.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2016**

Le Procès verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

#### **Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal (article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

##### **N° 2016-06**

Demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental pour :

Lot N° 1 : création d'une liaison douce, d'une aire de services et de stationnement pour camping car

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	180 000.00	Conseil Régional (fonds de soutien à l'investissement)	51 800.00
		Fonds propres	128 767.36
TOTAL HT	180 000.00		
TVA 20%	36 000.00	FC TVA 16.404%	35 432.64
TOTAL TTC	216 000.00	TOTAL TTC	216 000.00

Lot N° 2 – travaux de remise en état extérieur, clos couvert et assainissement Eglise ST MARCEL

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	421 430.65	DETR	168 571.86
		Fonds propres	254 187.14
TOTAL HT	421 430.65		
TVA dotations 20%	84 286.13	FC TVA 16.404%	82 957.78
TOTAL TTC	505 716.78	TOTAL TTC	505 716.78

Sur ce point monsieur Galland demande qu'un bilan financier soit communiqué aux Conseillers Municipaux en faisant la distinction entre les deux parties des travaux. Monsieur le Maire répond favorablement.

## N° 2016-07

Encaissement d'un chèque de 20 891.54 € émanant d'IMS EXPERT EUROPE, correspondant au remboursement des réparations suite au dommage (dégât des eaux) causé au Groupe scolaire Danielle GOUZE-MITTERRAND.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1. Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Clunisois**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, un arrêté préfectoral en date du 29 mars 2016 prescrit l'extension du périmètre de la communauté de communes du clunisois aux communes d'Ameugny, Bonnay, Burzy, Cortevaix, Joncy, St Clément de Guye, St Huruge, St Martin la Patrouille et St Ythaire.

En application de l'article 35 II de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, M le Préfet nous a adressé le 18 avril 2016 l'arrêté portant l'extension de périmètre de la Communauté de Communes du Clunisois à ces nouvelles communes et demande au conseil municipal de vouloir se prononcer sur cette mesure.

*Après discussion, le Conseil Municipal adopte l'extension de la Communauté de Communes du Clunisois à l'unanimité.*

#### **2. Vente d'eau entre le SIE de la Haute Grosne et la Ville - avenant à la convention**

Maurice GAUDINET adjoint au maire présente le projet de convention formalisant l'achat d'eau de la Ville de Cluny au SIE de la Haute Grosne qui a été présenté au conseil municipal lors de sa séance du 7 février 2006. Cette convention signée le 13 novembre 2007 fixait les conditions de vente en gros par le syndicat intercommunal des eaux de la Haute Grosne à la Ville pour un montant approximatif de 430 000 m3. Le hameau de Touzaine à Jalogny ainsi que la ferme expérimentale de Jalogny sont actuellement desservis par la Ville de Cluny. Le présent avenant (cf pièce jointe) a pour objet de modifier les clauses de la convention de 2007 afin de rattacher le hameau de Touzaine ainsi que la ferme expérimentale au SIE de la Haute Grosne.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

#### **3. ONF - Convention d'exploitation 2016**

Henri BONIAU, Maire, rappelle la délibération du 14 octobre 2015 fixant la destination des coupes pour l'exercice 2016 et validant le choix proposé par l'ONF d'intégrer les contrats d'approvisionnement pour les parcelles 2-15-17-17-33 et 34 volume de 1 600m3 résineux sous écorce.

Par courrier en date du 29 mai 2016 l'ONF propose à la commune la passation d'une convention de vente et exploitation groupées de bois qui concerne les dites parcelles de la forêt communale (cf pièce jointe).

La convention serait conclue en application des articles L 144-1-1 et R 144-1-1 du Code Forestier. En application de ces articles :

- ✓ **Une vente groupée** de bois désigne l'opération par laquelle l'ONF procède, dans un contrat de vente unique conclu en son nom, à la mise en vente de bois provenant de plusieurs propriétaires de la forêt relevant du régime forestier et reverse ensuite à chacun d'entre eux la part qui lui revient.
- ✓ **L'exploitation groupée des bois** désigne l'opération par laquelle, en vue d'une vente groupée de bois façonnés, une collectivité met les bois à disposition de l'ONF alors qu'ils sont encore sur pied, à charge pour l'ONF de prendre en charge leur exploitation, de les mettre en vente, et de reverser à chaque propriétaire la part qui lui revient prévue au contrat.

Les coupes mises à disposition de l'ONF par le propriétaire dans le cadre la présente convention sont les suivantes :

Forêt	Parcelles	N° FA	Type de coupe	Surface	Essence principale	Produits principaux	Volume prévisionnel
FORET	2-15-17-19-33b et 34b	16452000FS	3 <sup>ème</sup> éclaircie	31.21 ha	Douglas et autres résineux	Bois d'œuvre et d'industrie	1 600 m3 sous écorce

En application des articles L 214-7 et L 214-8 du Code Forestier, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la vente groupée des essences concernée douglas et autres résineux pour un volume approximatif envisagé de 1600 m3.

La facturation est réalisée par l'Office National des Forêts après chaque réception. Le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part ainsi établie, diminuée du montant forfaitaire des frais d'exploitation et de 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement à chaque propriétaire interviendra au plus tard à la fin du deuxième mois suivant l'encaissement effectif des sommes versées par l'acquéreur du lot regroupé.

***Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ces ventes.***

#### **4. GIP**

Reporté au prochain conseil municipal du 6 juillet 2016.

#### **5. Cluny Séjour - bail avec la MFR de Mazille**

Henri BONIAU, Maire rappelle le projet de la Maison Familiale et Rurale de Mazille qui ouvrira en septembre une section BTS hôtellerie d'application à référentiel européen au sein de Cluny Séjour qui est une propriété privée municipale avec 12 élèves et une classe de remise à niveau pour les élèves sortants de bacs généraux pour l'année scolaire 2016-2017.

- Paul GALLAND, Conseiller Municipal, intervient sur la nature du bail qui est un contrat commercial, il a également de nombreuses interrogations : qu'en est il de la salle de réunion qui était utilisée par les associations, les classes patrimoines. Un autre point qui le gêne est que contrairement à ce qui a été dit par la MFR qui utiliserait Cluny Séjour en tant que lieu de stage, l'article 3 indique hôtellerie et restauration, ce qui est un problème puisque la MFR fera concurrence aux hôteliers et restaurateurs.
- Henri BONIAU, Maire, précise que tous les équipements dits d'application intègrent la partie pratique.

Une discussion s'engage ensuite entre Paul GALLAND, Claire MATRAT, Claude TAIEB, Bernard ROULON, Claude GRILLET sur la problématique de la restauration ou non de la MFR, l'utilisation de la salle de réunions, l'hébergement ou non des PEP et des classes du patrimoine et sur le devenir de l'agent de Cluny séjour qui va impacter le budget principal.

Le Conseil Municipal par 24 voix pour et 2 voix contre autorise Monsieur le Maire à signer un bail commercial de type 3-6-9.

#### **6. Convention de partenariat Ville/Ludistay - modification**

M. le Maire informe les conseillers qu'une convention de partenariat a été signée en 2012 (délibération du 18/04/2012) avec la SA VVM LUDISTAY pour la mise à disposition d'un emplacement avec branchement électrique pour hébergement saisonnier destiné à accueillir une tente Ludistay sur le camping. Cette convention a été renouvelée lors de la séance du 11 septembre 2013 pour une durée de 3 ans.

Par courrier en date du 14/05/2016, M. SALMON, de la société LUDISTAY, nous informe de son projet d'implanter une tente supplémentaire, soit deux hébergements durant la saison 2016 et propose de nouvelles conditions tarifaires à savoir : un pourcentage de 20% du chiffre d'affaire au lieu de la somme forfaitaire de 39 € TTC par nuitée payable à chaque fin de mois qui nous était reversée

Par conséquent il convient d'établir ou modifier la convention de partenariat.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention.

## **FINANCES**

Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire, présente une synthèse du compte de gestion et le compte administratif de la commune, puis les différents comptes de gestion et comptes administratifs des budgets annexes présentés en commission finances le 7 juin 2016.

### **7. Comptes de gestion 2015**

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur n'appellent ni observation, ni réserve et ce pour les comptes de gestion de la Commune, Eau, Assainissement, Camping, Cluny Séjour, Salle de spectacles et adopte, à l'unanimité, les comptes de gestion 2015.

### **8. Comptes Administratifs 2015**

Henri BONIAU, Maire, quitte la salle et Bernard ROULON 1<sup>er</sup> adjoint, assure la présidence. Il demande au conseil municipal de bien vouloir présenter ses remarques sur ces documents comptables.

- Paul GALLAND, Conseiller Municipal, informe qu'avec Edith JEANIN ils ne voteront pas les Comptes Administratifs. En effet ceux-ci s'ils reflètent bien les dépenses et recettes au cours de l'exercice 2015, ils sont également l'expression des choix fait par la majorité dans le cadre du budget 2015. Or ils ont tous les deux votés contre le B-P 2015 et ne peuvent donc cautionner à postériori les options politiques mises en place
- Claude GRILLET, Conseiller Municipal, constate que les Comptes Administratifs ne sont pas conformes au centime près aux prévisions budgétaires que son groupe a votées en 2015.
- Bernard COMBROUZE, Adjoint au Maire, trouve la remarque surprenante et indique que des économies ont été réalisées
- Claude GRILLET, Conseiller Municipal, répond que les économies réalisées ne sont pas celles qu'il souhaite.

Le Conseil Municipal adopte par 18 voix pour et 7 abstentions les Comptes Administratifs 2015 des budgets de la Commune, Eau, Assainissement, Camping, Cluny Séjour, Salle de spectacles.

### **Affectation des résultats budgets Ville/Eau/Assainissement/Camping/Cluny Séjour/Salle de spectacles**

#### **9a - Affectation des résultats 2015- BUDGET PRINCIPAL**

Constatant que le résultat du compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, il est demandé à l'assemblée d'opter pour l'affectation du résultat comme ci-après :

	Ville	Salle spectacle	Résultat 2
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			
A/de l'exercice			
B/ Résultat antérieur reporté	296 592,28	- 62 182,67	
ligne 002	608 993,71	- 14 717,18	
<b>C/ RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>905 585,99</b>	- 76 899,85	828 686,14
<b>D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>			
D 001 Besoin de financement	- 796 461,66	- 56 731,71	- 853 193,37
R 001 excédent	796 461,66	56 731,71	853 193,37
E/ Solde des Restes à Réaliser			
Investissement	113 633,15		
Besoin de financement			
Excédent			
<b>F / Besoin de Financement</b>	<b>682 828,51</b>	<b>56 731,71</b>	<b>739 560,22</b>
AFFECTATION = C	<b>905 582,99</b>	- 76 899,85	828 686,14
G / Affectation en réserve R 1068			
Investissement	682 828,51	56 731,71	739 560,22
Minimum couverture besoin de financement			
H / Report en fonctionnement R 002	222 757,48		89 125,92
Déficit Reporté			

**9b - Affectation des résultats 2015 - BUDGET EAU**

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		
A /de l'exercice		221 513,11
B/ Résultat antérieur reporté		8 385,37
9c - ligne 002		
<b>C/ RESULTAT A AFFECTER</b>		<b>229 898,48</b>
<b>D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>		
A/ D 001 Besoin de financement		-56 935,68
B/ R 001 excédent		56 935,68
lig		
C/ E/ Solde des Restes à Réalisés Investissement		31 439,47
D/ Besoin de financement		
D excédent Financement		
R <b>F / Besoin de Financement</b>		25 496,21
E/ AFFECTATION = C		<b>229 898,48</b>
B/ G / Affectation en réserve R 1068 Investissement		25 496,21
ex Minimum couverture besoin de financement		
F/ H / Report en fonctionnement R 002		204 402,27
A/ Déficit Reporté		0,00
G / Affectation en réserve R 1068 Investissement		158 266,59
Minimum couverture besoin de financement		
H / Report en fonctionnement R 002		307 090,07

Déficit Reporté	0,00
-----------------	------

#### 9d - Affectation des résultats 2015 - BUDGET CAMPING

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
A /de l'exercice	18 079,42
B/ Résultat antérieur reporté ligne 002	2 456,41
<b>C/ RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>20 535,83</b>
<b>D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>30 782,73</b>
D 001 Besoin de financement	
R 001 excédent	30 782,73
E/ Solde des Restes à Réalisés Investissement Besoin de financement excédent	0,00
<b>F / Besoin de Financement</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>20 535,83</b>
G / Affectation en réserve R 1068 Investissement Minimum couverture besoin de financement	0,00
H / Report en fonctionnement R 002	20 535,83
Déficit Reporté	0,00

#### 9e - Affectation des résultats 2015 - BUDGET CLUNY SEJOUR

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
A /de l'exercice	-12 916,80
B/ Résultat antérieur reporté ligne 002	11 010,56
<b>C/ RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>-1 906,24</b>
<b>D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-467,50</b>
D 001 Besoin de financement	467,50
R 001 excédent	
E/ Solde des Restes à Réalisés Investissement Besoin de financement excédent	0,00
<b>F / Besoin de Financement</b>	<b>467,50</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>-1 906,24</b>
G / Affectation en réserve R 1068 Investissement Minimum couverture besoin de financement	0,00
H / Report en fonctionnement R 002	0,00
Déficit Reporté	1 906,24

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les comptes de résultats.

#### 9. Décision budgétaire modificative budget commune - fonctionnement et investissement

L'état d'exécution du budget «VILLE» pour 2016 a fait apparaître la nécessité de procéder à une décision modificatives comme ci-dessous.

comme ci-dessous

DEPENSES					RECETTES					
		Compte	nature	chapitre	montant	Compte	nature		chapitre	montant
Section de fonctionnement		6574	subvention	065	+ 51 044	74 121	Dotation de solidarité		74	+ 49 044
		6282	garderie forêt ONF	011	- 2 000					
				S/total	49 044				S/total	+ 49 044

  

DEPENSES					RECETTES					
	OP	Compte	nature	chapitre	montant	Compte	nature	OP	chapitre	montant
Section d'Investissement		2161	Œuvres et objets d'art		16 000					
		2313	Travaux divers bâtiments		179 000	1 385	Fonds de concours 2016 CCC			195 000
	0374	2315	Création pôle multimodale		51 800	1322	subv. Création pôle multimodale	0374		51 800
				S/total	246 800				S/total	246 800

- Paul GALLAND, Conseiller Municipal, revient sur son intervention lors du vote du budget au cours duquel il avait indiqué que les subventions avaient été oubliées. Cette décision modificative lui donne raison. De plus la règle budgétaire de l'universalité impose que la totalité des dépenses et la totalité des recettes doivent être inscrites dans le budget. Ceci implique qu'il ne peut y avoir de contraction entre dépenses et recettes. Ceci n'est pas le cas pour la dépense d'un montant de 16 000€ au compte 2161 'acquisition d'œuvres et d'objets d'art-
- Henri BONIAU, Maire, précise que seules les recettes notifiées doivent être inscrites et dans ce cas là les notifications ne sont pas encore arrivées, mais cependant les deux remarques sont pertinentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative du budget communal.

#### 10. Camping - fixation des tarifs des produits en vente à la « boutique »

Bruno CAMBROUZE, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que depuis 2004, la boutique est devenue municipale, la ville s'approvisionne auprès des commerces locaux.

Il a été procédé à une consultation pour l'achat d'alimentation et de fournitures.

Les enseignes NETTO – ATAC – CARREFOUR MARKET et PETIT CASINO et LANDAT - BOURDEAU - ALTMAYER– LE PAIN SUR LA TABLE et GERMAIN ont été consultés. Cette année un partenariat a été conclu avec la Sté NESTLE pour la vente de glaces

Pour l'alimentation nous avons reçu qu'une proposition, celle de NETTO et pour la boulangerie et viennoiseries, LANDAT, BOURDEAU et LE PAIN SUR LA TABLE ont répondu.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'appliquer ces tarifs.

#### 11. Piscine - instauration d'un tarif plongée

La Ville de Cluny souhaite organiser des baptêmes de plongée en partenariat avec le Club Subaquatique de MACON. Ces baptêmes auront lieu les 26/07 et 08/08, ils feront l'objet d'une convention d'utilisation et de mise à disposition de personnel qualifié (BEESAN) pour la surveillance. De ce fait les inscriptions seront présentées par la Ville de Cluny.

Le coût s'élèvera à 10 Euros dont 7 seront reversés, sur présentation de facture, au Club. Le règlement s'effectuera par mandat administratif.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'appliquer ce tarif de 10 Euros/personne.

## 12. Exposition - tarif gratuit

Le musée d'Art et d'Archéologie de Cluny a relancé un cycle d'exposition temporaire. Afin de ne pas faire payer un billet plein tarif aux visiteurs qui ne souhaitent voir que l'exposition temporaire, un tarif d'entrée de 4€ a été délibéré lors de la séance du 6 avril 2016.

Cependant, il serait judicieux de pouvoir disposer d'un billet à 0€ aux conditions d'exonération du tarif habituel à savoir les personnes de moins de 26 ans de la communauté européennes, les demandeurs d'emploi, les personnes handicapées avec leur accompagnateur, les enseignants, les journalistes et les étudiants en art, archéologie, architecture, histoire et histoire de l'art.

La gratuité du billet se ferait sur présentation d'un justificatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de fixer la gratuité pour cette exposition.

## 13. Carte professionnelle - tarif

Le conseil municipal lors de la séance du 16 décembre 2015 (délibération n°2015-102), a fixé les tarifs suivants :

- carte de stationnement des résidents 120.00 € pour un an et 66.00 € pour 6 mois
- carte de stationnement pour professionnels mobiles 90.00 € pour un an 61.00 € pour 6 mois.

Il convient de mettre en place un tarif mensuel pour les deux cartes qui serait calculé au prorata du tarif semestriel à savoir :

- Pour la carte de stationnement des résidents : 11.00 € (66.00 €/6 mois).
- Pour la carte de stationnement pour professionnels mobiles : 10.17 € (61.00 €/6 mois).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de fixer le prix de vente mensuel de la carte professionnelle.

## **MUSEE**

### 14. Projet d'acquisition de la Tête de la Vierge

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la DRAC Bourgogne-Franche-Comté l'a tenu informé de la possible acquisition d'une pièce lapidaire, constitutive et provenant du *Grand Portail de Cluny III*, déposée à la Galerie Ratton-Ladrière, sise au 11 quai Voltaire 75007 Paris. Cette œuvre a été expertisée par les services des musées de France, lors de la demande de certificat d'export.

La commission scientifique régionale des musées de France de Bourgogne Franche-Comté, saisie par ailleurs, a émis un avis très favorable à cet enrichissement par le musée de Cluny, en date du 30 mai 2016.

Le montant d'acquisition de 80 000.00 €, a été négocié par le Musée National du Moyen-Âge de Paris tout compris, la valeur initiale s'élevait à 130 000.00€. Il s'agit donc d'une opportunité tout à fait remarquable et exceptionnelle pour le patrimoine clunisien.

Cette opportunité permettra le renforcement du champ muséographique du Musée d'Art et d'Archéologie de Cluny et d'enrichir l'œuvre romane majeure du *Grand Portail de Cluny III*.

Monsieur le Maire propose dans le cadre de l'enrichissement des collections des Musées de France, que la Ville de Cluny se porte acquéreur de cette œuvre sous réserve de l'obtention des aides financières sollicitées et selon le plan de financement suivant :

<b>COÛT TOTAL</b>	<b>80 000,00 €</b>
Fonds du Patrimoine	40 000,00 €
FRAM (part CRBFC)	15 000,00 €
Mécénat	9 000,00 €
Ville de Cluny	16 000,00 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>80 000,00 €</u></b>

Le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 1 contre l'acquisition de la tête de la vierge.

#### **16 - Catalogue KJ CONANT – instauration d'un tarif**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Musée souhaite proposer à la vente un catalogue accompagné d'un DVD sur l'exposition dédiée à KJ CONANT à partir du 29 juin prochain. Pour cela, il convient de voter le tarif afférent. Il est proposé le prix de 9,50 € pour la vente de ce catalogue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de fixer le prix de vente de ce livre à 9,50 € l'unité.

#### **TRAVAUX - SERVICES**

#### **17. Création d'une liaison douce, d'une aire de services et de stationnement pour camping cars – attribution du marché**

Bernard ROULON Adjoint au Maire, présente les travaux et rappelle à l'assemblée qu'une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour l'opération « création d'une liaison douce, d'une aire de services et de stationnement pour les camping-cars » qui est composée de 2 lots :

- ✓ Lot 1 terrassement VRD
- ✓ Lot 2 Dallage bouchardé

Le montant global de l'opération a été estimé par le cabinet R2S Concept, maître d'œuvre de l'opération à 227 000 € HT. La date limite de réception des offres était fixée au 28 avril 2016 à 16h00.

26 entreprises ont téléchargé le dossier sur la plate-forme e-bourgogne, 1 s'est excusée et 10 ont répondu, à savoir :

ENTREPRISES	LOT	Note globale	Classement
ROUGEOT	1	65.25	6
GUINOT	1	92.73	1
DE GATA	1	74.62	4
EIFFAGE	1	65.30	5
EUROVIA	1	91.73	2
SIVIGNON	1	81.04	3
COLAS	1	62.45	7
FCE	2	88.10	3
ID VERDE	2	98.48	2
SOLS	2	100	1

Les offres reçues ont été ouvertes le 2 mai 2016 et ont fait l'objet d'une analyse par le cabinet R2S Concept. Sur la base du classement établi,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de retenir
  - o l'offre de l'entreprise GUINOT pour le lot 1 pour un montant de 162 545.01 € HT
  - o l'offre de l'entreprise SOLS pour le lot 2 pour un montant de 46 478.00 € HT
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants.

#### **18. Marchés d'assurance - attribution des marchés**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que nos contrats d'assurance arrivant à échéance le 30 juin 2016, il était nécessaire de procéder à une mise en concurrence. Aussi un appel d'offre a été lancé pour la souscription de contrats d'assurance comprenant 5 lots, à savoir :

- Lot n°1 : Assurance « *Incendie Divers Dommages aux Biens* » ;
- Lot n° 2: Assurance « *Responsabilité Civile Générale* » ;
- Lot n°3 : Assurance « *Flotte Automobile* » ;
- Lot n°4 : Assurance « *Protection juridique Générale* » ;
- Lot n°5 : Assurance « *Protection Juridique Pénale des Agents Territoriaux et des Élus* » ;

La date limite de remise des plis était fixée au 10 mai 2016 à 16h00.

18 compagnies ont téléchargé le dossier sur la plate forme e-bourgogne et 6 ont répondu.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 19 mai afin d'ouvrir les plis

Le cabinet ABECASSIS, missionné comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation de nos marchés procède à l'examen des offres selon les critères suivants

Chaque offre a été notée en fonction des 3 critères suivants :

- Critère n° 1 : « Nature et étendues des garanties » sur 40 points (40% de la note finale)
- Critère n° 2 : « Moyens de gestion du contrat et des sinistres » sur 10 points (10% de la note finale)
- Critère n°3 : « Prix » sur 50 points (50% de la note finale)

La commission s'est réunie le 7 juin 2016 à 16h30 pour statuer. Les résultats sont les suivants :

**Lot 1 : Incendie divers - Dommages aux biens**

2 compagnies ont répondu : GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE et la SMACL. La commission a décidé de retenir GROUPAMA RHONE ALPES SMACL, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères retenus par l'exécutif du Pouvoir Adjudicateur, pour un montant de 14 459.55 € TTC.

**Lot 2 : responsabilité civile générale**

2 compagnies ont répondu : GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE et la SMACL. La commission a décidé de retenir la SMACL, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères retenus par l'exécutif du Pouvoir Adjudicateur, pour un montant de 5 515.85 € T.T.C.

**Lot 3 : flotte automobile.**

3 compagnies ont répondu : GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, BRETEUIL/LA PARISIENNE et la SMACL. La commission a décidé de retenir BRETEUIL/LA PARISIENNE, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères retenus par l'exécutif du Pouvoir Adjudicateur, pour un montant de 13 138.02 € T.T.C.

**Lot 4 : protection juridique générale**

Trois compagnies ont répondu : SARRE ET MOSELLE/PROTEXIA, ACL COURTAGE/CFDP et la SMACL. La commission a décidé de retenir la ACL COURTAGE/CFDP, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères retenus par l'exécutif du Pouvoir Adjudicateur, pour un montant de 1 031.13 € T.T.C.

**Lot 5 : protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus**

3 compagnies ont répondu : SARRE ET MOSELLE/PROTEXIA, ACL COURTAGE/CFDP et la SMACL. La commission a décidé de retenir ACL COURTAGE, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères retenus par l'exécutif du Pouvoir Adjudicateur, pour un montant de 205.33 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'entériner les décisions prises par la commission d'appel d'offres
- D'autoriser M le Maire à signer les contrats d'assurance avec les compagnies retenues.

**19. Restauration scolaire - attribution du marché**

Colette ROLLAND Adjointe au Maire, informe les conseillers municipaux qu'un appel d'offre a été lancé pour la confection de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire. La date limite de remise des plis était fixée au 30 mai 2016 à 16h00. 5 prestataires ont téléchargé le dossier sur la plate forme e-bourgogne et 2 ont répondu, à savoir :

- API RESTAURATION
- SUD EST RESTAURATION

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 mai 2016 afin d'ouvrir les plis. Une seconde réunion a eu lieu le 6 juin 2016 suite à l'examen des offres. Chaque offre a été notée en fonction des 3 critères suivants :

- Valeur technique (35 pts)
- Prix des prestations (50 pts)
- Valeur environnementale (15 pts)

Les résultats sont les suivants :

<b>Prestataire</b>	<b>Note</b>	<b>classement</b>
API RESTAURATION	91.83	1
SUD EST RESTAURATION	69	2

Au vu des résultats la commission décide de retenir la société API RESTAURATION comme prestataire pour assurer la confection des repas en liaison chaude.

- Edith JEANNIN, Conseillère Municipale, reproche que la commission restauration scolaire n'ait pas été réunie pour travailler sur le cahier des charges comme cela avait été évoqué lors d'une précédente réunion et reproche également le choix de faire appel à un prestataire extérieur.
- Colette ROLLAND, Adjointe au Maire, précise que la gestion d'un service de restauration est compliquée et doit être faite par des professionnels avec un cuisinier sur place. Dans le cas de Cluny les repas sont confectionnés sur place en liaison chaude par un cuisinier aidé des personnels municipaux à la préparation et au service..
- Claude GRILLET, Conseiller Municipal, évoque les responsabilités de la ville et les règles imposées au prestataire sont celles de la ville

Une discussion s'engage et après discussion, le Conseil Municipal par 19 voix pour et 7 contre décide :

- D'entériner les décisions prises par la commission d'appel d'offres
- D'autoriser M le Maire à signer le contrat avec le prestataire retenu.

## **PERSONNEL**

### **20. Emplois d'été**

Chaque année, pour assurer le fonctionnement des services saisonniers (camping, piscine, manifestations culturelles de l'été), ou le remplacement d'agents en congés, la Ville de Cluny recrute en CDD des agents contractuels selon les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale.

Les besoins des services concernés sont les suivants :

- Pour le camping Saint-Vital :
  - 1 personne à temps complet en juillet et août et 1 personne à temps non complet couvrant la période juillet et août pour tenir la boutique
  - 2 personnes à temps non complet couvrant la période d'ouverture du camping pour l'accueil
- Pour la piscine (ouverture du 15/06 au 30/08/2015):
  - 1 MNS à temps complet pour la période du 15/06 au 30/08/2015
  - 1 surveillant de baignade (BNSSA) à temps partiel du 15/06 au 05/07/2015, et à temps complet du 05/07 au 30/08/2015
  - 1 personne à temps non complet couvrant la période d'ouverture pour l'encaissement des entrées
  - 1 personne à temps non complet couvrant la période d'ouverture pour la tenue et l'entretien des vestiaires
- Pour le service entretien :
  - 1 personne à temps complet en juillet et août
  - 1 personne à temps non complet en août
- Pour le service culture (accueil et gardiennage de l'exposition d'été) :
  - 2 personnes à temps non complet du 27/06 au 27/09/2015.

Ainsi, il serait nécessaire de créer :

- 4 postes d'agent technique contractuel à temps complet d'une durée d'un mois rémunéré à l'indice brut 340 - indice majoré 321
- 11 postes d'agent technique contractuel à temps non complet à l'indice brut 340 – indice majoré 321
- 1 poste de MNS à temps complet à l'indice brut 418 – indice majoré 371

- 1 poste de surveillant de baignade à temps non complet et à temps complet rémunéré à l'indice brut 374 - indice majoré 345.

Par mesure de précaution, il serait souhaitable de prévoir, en plus, 2 postes d'agent contractuel à temps complet et 2 postes à temps non complet qui ne seront pourvus qu'en cas de besoin. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 012.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la création de ces postes.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **URBANISME**

#### **21 - Gendarmerie : construction d'une nouvelle caserne confiée à l'OPAC.**

Il est rappelé la délibération en date du 2 mars 2016 proposant au conseil municipal de céder un terrain cadastré B 659, sis rue du Lieutenant Maurice Lacoque, d'une contenance totale de 5 589 m<sup>2</sup>, dont serait retranché une bande de 2.50 m de large en périphérie, afin de maintenir une liaison piétonne entre la rue du Lt Maurice Lacoque et la cité du Merle à un opérateur privé pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Cluny.

Par courrier en date du 12 mai 2016, l'OPAC de Saône-et-Loire a adressé au Groupement de Gendarmerie Départemental de Saône-et-Loire, un courrier dans lequel il fait part de son souhait de se positionner pour la construction de cette nouvelle brigade de gendarmerie

L'OPAC de Saône-et-Loire étant un partenaire historique de la Gendarmerie Nationale et de la ville de Cluny, il est demandé au Conseil Municipal de se positionner pour que le choix de l'opérateur privé se porte sur l'OPAC.

- Paul GALLAND, Conseiller Municipal, revient sur le courrier de son groupe qu'il a transmis en date du 29 mars et pour lequel il n'a pas reçu de réponse. Il prévient que sans réponse, il écrira à la CADA pour sommer la ville de répondre.
- Henri BONIAU, Maire, donne lecture de ce courrier dans lequel il lui est demandé de fournir un projet de financement, subventions, prévisions de travaux,.... Il rappelle que la Ville ne propose que le terrain, que la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage ne concerne pas la Ville et précise qu'il convient de se concentrer sur les investissements à faire sur son patrimoine et s'intéresser prioritairement sur l'avenir des Haras et de l'Hôtel Dieu, entre autres.

Un échange s'engage entre Paul GALLAND, Bernard ROULON, Henri BONIAU, Bruno COMBROUZE sur l'opportunité ou non de prendre en charge par la ville la construction de la gendarmerie, débat qui avait eu lieu au précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal par 19 voix pour et 7 voix contre accepte de confier à l'OPAC la construction de la gendarmerie.

### **SPORT**

#### **22 Convention de mise à disposition de la piscine municipale pour des cours de natation**

Des cours de natation sont sollicités par des usagers de la piscine municipale pour des leçons individuelles de natation. Ce système de leçons se pratique dans de nombreuses piscines sur le territoire national ce qui permet d'attirer les jeunes à intégrer les clubs de natation et offre aux agents une possibilité de complément de rémunération. Bien entendu ces agents doivent avoir un statut de travailleur indépendant pour cette activité occasionnelle et complémentaire et doit respecter le cadre réglementaire (diplôme, carte professionnelle, assurance responsabilité civile).

Ces cours sont dispensés en dehors des heures d'ouverture au public, hors du temps de travail de l'agent et à titre privé. Il est donc proposé au conseil municipal de mettre à disposition des agents titulaires du B.E.E.S.A.N., les bassins de la piscine à titre gratuit pour la saison 2016 soit du 13 juin au 31 août 2016. Il présente à cet effet une convention.

- Paul GALLAND, Conseiller Municipal, estime que c'est une mauvaise décision, que l'on met à disposition un équipement public à des privés qui se rémunèrent en pratiquant une activité dans un lieu public.
- Henri BONIAU, Maire, informe que cette année il était urgent de « moraliser » cette pratique acceptée sans cadre juridique depuis longtemps.
- Paul GALLAND, Conseiller Municipal précise qu'il se rappelle que cette pratique était réglementée « avant ».
- Henri BONIAU, Maire, répond qu'il n'y a pas de trace, qu'il sera fait des recherches et accepte de revoir ce fonctionnement pour la prochaine saison.

Le Conseil Municipal par 19 voix pour et 7 contre :

- Autorise les agents titulaires du B.E.E.S.A.N. à donner des cours de natation à titre privé en utilisant les bassins de la piscine municipale en dehors des heures d'ouverture au public et en dehors de leurs heures de travail.
- Approuve les termes de la convention à passer avec l'agent.
- Autorise Monsieur Henri BONIAU, Maire, à signer les présentes conventions ainsi que tout document s'y rapportant.

## **MUSEE**

### **23 - Vente du livre « Cluny où la Gloire retrouvée » - modification du tarif**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Musée propose à la vente le livre « Cluny où la Gloire retrouvée » au prix de 15 € suite à la délibération du 16 décembre 2015 fixant les tarifs publics pour 2016. Vu le nombre important de livres en stock et afin de faciliter leur vente, il est souhaitable de diminuer le prix de vente. Il est proposé le prix de 5.00 € pour la vente de cet ouvrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer le prix de vente de ce livre à 5 € l'unité.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **24 - Tarifs cantine et garderie scolaire - reconduction**

Les tarifs de cantine et de garderie ainsi que les règlements en vigueur en 2015/2016 sont reconduits pour l'année 2016/2017.

Alain GAILLARD, Conseiller Municipal, demande à ce que le vote soit dissocié. Henri BONIAU, Maire accepte.

Le Conseil Municipal par :

- 19 pour et 7 contre accepte de reconduire les tarifs de la cantine 2015/2016 pour l'année 2016/2017.
- à l'unanimité accepte de reconduire les tarifs de la garderie 2015/2016 pour l'année 2016/2017.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Cinq questions ont été transmises par Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale:

1. Précisions sur des reproches faits à notre rencontre lors du dernier CM : lors du dernier conseil municipal, il nous a été reproché d'avoir facilité l'arrivée du petit Netto sauf qu'il a été inauguré en octobre 2006 ». Autre point les embauches : suite à l'article paru dans le JSL, « *il faut prouver ce que l'on dit, j'ai ressorti les tableaux des effectifs en date du 7 mai 2008 nous avions 94 postes et 112 au dernier tableau en 2014, ce qui ne fait que 16 embauches dont 4 reprises de la salle de spectacle et 1 du musée, donc 11 créations réelles et je demande un rectificatif au JSL* ». Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire, répond que les chiffres sont là et donne lecture des données de la DGFIP qui démontre une augmentation importante de 50% de la masse salariale.

Un échange s'engage ensuite. Il ne s'agissait pas du petit Netto mais de la dernière construction.

1. Devenir ancienne DGS : Henri BONIAU, Maire, précise qu'elle est actuellement en arrêt maladie, elle a été destinataire d'une lettre de mission, un bureau lui est attribué et elle fait partie de l'organigramme.
2. Délibération CNAS prise lors du dernier CM : Le renouvellement de cette adhésion a été validé, seulement plusieurs retraités n'étaient plus adhérents et n'ont pas été informés, ils ont reçu ensuite un courrier leur indiquant moyennant cotisation qu'ils pouvaient encore adhérer.  
Henri BONIAU répond que cela n'est pas vrai les courriers ont été transmis simultanément, d'ailleurs les retraités ont envoyé leur cotisation.
3. Question sur le report de subvention appel à projets 2013 sur eau potable (champ de foire et amenée SIE Haute Grosne). Maurice GAUDINET, Adjoint au Maire, précise que les travaux sont prévus et ont été reportés. Le Département a été sollicité pour ce report qui a été accepté.
4. Tourne à gauche route de Massilly. Questionnement des riverains (auprès de la ville et du CD) sur le danger du tourne à gauche à hauteur de la Clunyoise : Elisabeth LEMONON, conseillère municipale, propose la mise en place d'un sens interdit "entrant", avec mise en sens unique de la voie derrière la "Clunyoise". Monsieur le Maire propose de retenir cette proposition ce qui réglera le problème de dangerosité. La question concerne également le Département.

Quatre questions ont été transmises le 7 juin à 22 heures 30 par Paul GALLAND Conseiller Municipal :

1. Réponse à notre courrier du 29 mars : (voir débat point 21). Le choix étant limpide, il n'a pas été fait une étude fine qui aurait abouti à la même conclusion.
2. Mur d'escalade au Lycée : Membre du Conseil d'Administration du lycée en tant que suppléant il a pris connaissance du courrier du proviseur à la Région l'informant sur sa décision d'interdire l'utilisation du mur d'escalade devenu dangereux. Il demande à ce que la commune soit l'intermédiaire dans ce dossier. Didier DELHOMME, Conseiller Municipal, explique que ce n'est pas de la compétence de la Ville que ce mur n'a pas été réalisé dans les normes. Le Conseil Régional doit missionner un organisme de contrôle mais comme ce mur n'a pas été réalisé dans les normes cela paraît compromis.  
Il est ensuite évoqué la problématique plus générale du gymnase et de son état. Il n'est pas dans la programmation proposée par le Proviseur à la Région.
3. Sécurisation des passages piétons route de la Digue : Il évoque l'accident d'une administrée sur ce passage et le choix qui est proposé d'installer des radars pédagogiques ne feront pas ralentir les voitures. Il demande à ce que des passages piétons surélevés soient installés.  
Henri BONIAU, Maire, prend note et ce dossier sera étudié avec le Département
4. « Garçon la note » : Il regrette que la programmation ne soit pas connue plus tôt ce qui ne permet pas aux riverains de prendre leurs dispositions.  
Les cafetiers ont été réunis avec un appel à leur responsabilité individuelle et collective. Le Maire signale que des plaintes ont été faites concernant les babyfoots !!!

Le Maire clôture la séance.

**La séance est levée à 22 heures 55.**

**COMPTE RENDU APPROUVE LORS DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2016**